



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application des articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, le maire convoque le conseil municipal à se réunir en séance publique ordinaire le :

**Le lundi 8 décembre 2025
à 18h00 en Salle du Conseil Municipal, Mairie d'Aurons**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 17 octobre 2025 ;
- 2- Approbation du renouvellement de la convention relative à l'organisation des transports scolaires ;
- 3- Approbation de la convention de cession de voirie entre la métropole Aix-Marseille et la commune d'Aurons ;
- 4- Approbation de la convention tripartite d'occupation domaniale temporaire pour l'hébergement de Relais sur la commune d'Aurons pour le Télérelevé – VIVAIGO ;
- 5- Approbation de l'acquisition d'un dispositif de pilotage de la taxe de séjour ;
- 6- Autorisation d'ouverture par anticipation des lignes budgétaires de la section Dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 à hauteur de $\frac{1}{4}$ des montants du budget primitif 2025 ;
- 7- Délégation de signature en cas d'absence du maire, à sa première adjointe, dans le cadre du traitement des affaires courantes de la commune ;
- 8- Retrait de la délibération n° 2025-33 – Désignation de représentants du Conseil Municipal auprès du syndicat mixte Territoire d'énergie des Bouches-du-Rhône ;
- 9- Décision modificative budgétaire n° 2025 - 01 – Réaffectation compte 1313 au 1323
- 10- Approbation de la convention autorisant la société de Chasse, représentée par M. LAGGIARD, à intervenir sur le domaine communal
- 11- Questions diverses : informations du maire.

Affiché le : 27 novembre 2025

Le Maire d'AURONS,

Christian DENANS